

ACTION URGENTE

ÉQUATEUR. DES MANIFESTANTS CONDAMNÉS À DEUX MOIS D'EMPRISONNEMENT

Malgré les requêtes de leurs avocats, le procès des 53 personnes arrêtées lors des manifestations antigouvernementales a eu lieu. Les prévenus ont reconnu leur responsabilité et ont été condamnés à des peines réduites de deux mois d'emprisonnement.

Le 2 octobre, un juge a décidé que le procès des 53 personnes arrêtées le 18 septembre lors des manifestations antigouvernementales à l'intérieur et aux alentours du lycée Instituto Nacional Mejía, à Quito, la capitale de l'Équateur, aurait bien lieu. Le procureur a prononcé 16 accusations de « dégradation de biens d'autrui » et 38 accusations de complicité.

Après consultation avec leur famille et leurs avocats, toutes les personnes inculpées ont décidé de reconnaître leur responsabilité afin d'obtenir des peines réduites. Elles ont toutes été condamnées à deux mois d'emprisonnement.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 248/14. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/library/info/AMR28/002/2014/fr

Informations complémentaires sur l'AU 248/14 - AMR 28/003/2014, 7 octobre 2014

